

Décret n° 2001-1035 du 8 novembre 2001 instituant un contrat pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et modifiant le code du travail (troisième partie : Décrets)

08/11/2001

La loi n°2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévoit le versement d'une aide financière de l'Etat aux entreprises ayant conclu des accords collectifs comportant des actions exemplaires en faveur de l'égalité professionnelle. L'aide financière est élargie aux actions exemplaires réalisées hors du champ d'un plan d'égalité professionnelle, par voie d'accord collectif. Ce décret détermine les conditions du bénéfice de cette aide.